

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 12 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle des 4 saisons en raison du COVID -19, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Thierry BRIAND, Christine BILLARD, Christian BONNICHON, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Marina BONHOMME.

Absents excusés :

Gwenaëlle MORISSEAU a donné pouvoir à Marina BONHOMME

Kristiane COTTIN a donné pouvoir à Christine BILLARD

Benoît MARIÉ

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Christian BONNICHON.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020.

2/ SDESM – ADHESION DE COMMUNES :

Le maire informe que trois communes ont demandé leur adhésion au SDESM, de ce fait, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de ces communes au sein du SDESM.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-Lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM,
- AUTORISE le président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

3/ SIRSAP – RETRAIT DE COMMUNES :

Le maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé contre le départ des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers de notre RPI, et contre leur rattachement au nouveau RPI de Saint-Pierre-Lès-Nemours (délibération du 20/09/2019).

Suite à des incompréhensions administratives, il est demandé à nouveau à ce prononcé sur le retrait de ces deux communes.

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de refuser le départ des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers de notre RPI, en se prononce également contre leur adhésion au nouveau RPI de Saint-Pierre-Lès-Nemours.

4/CCGVL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES 4 SAISONS

Le maire informe qu'après plusieurs modifications de la convention de mise à disposition de la salle des 4 saisons et matériel entre la communauté de communes et la commune pour le fonctionnement de l'ALSH et une rencontre avec Messieurs Jean-Jacques HYEST, Pierre LAROCHE et Mesdames Rose-Marie LIONNET et Gwenaëlle FASSEU, il a été trouvé une entente entre chaque partie pour une validité d'un an.

Gwenaëlle FASSEU explique la raison d'établir la convention pour un an dans un premier temps, car la communauté de communes souhaite uniformiser la date de toutes les conventions de mise à disposition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des présents et représentés le projet de la convention de mise à disposition de la salle des 4 Saisons et autorise le maire à signer la convention.

5/EGLISE SAINT MARTIN :

Le maire expose qu'une rencontre a eu lieu mi-février entre le bureau municipal et Monsieur MAUPOID architecte, pour la rénovation complète de l'Eglise et la réhabilitation du presbytère.

Monsieur MAUPOID est le successeur de Monsieur THORETTON parti à la retraite.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à 13 voix pour et une abstention (Ruffignac Adeline) de nommer Monsieur MAUPOID architecte pour l'établissement d'un diagnostic complet de l'Eglise et de solliciter des aides pour la restauration de l'Eglise Saint Martin ainsi que pour la réhabilitation du presbytère.

6/PERSONNEL COMMUNAL

Le maire remercie et félicite Netty VINTANEL pour son travail durant l'absence d'Emeline RAYNEL.

Le maire informe le conseil municipal de la réorganisation de la cantine scolaire, de l'entretien et de la surveillance du matin et soir compte tenu de l'absence d'un agent en congé maladie.

7/LOGEMENT

Le maire souhaite la désignation de deux volontaires pour déterminer le type de gestion, le fonctionnement et la surveillance du logement.

Nathalie TOUZET et Thierry VALLERY se portent volontaires.

Le conseil municipal désigne à 12 voix pour et 2 abstentions Nathalie TOUZET et Thierry VALLERY pour la gestion, le fonctionnement et la surveillance du logement.

8/COMPTES ADMINISTRATIF ET GESTION 2020

Compte administratif :

Le maire remet le compte administratif à l'assemblée et donne lecture des résultats de l'année 2020, fait un comparatif par rapport à l'année 2019 et rappelle les grands financements de l'année 2020.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Christian Bonnichon qui est élu président de séance, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par le tableau et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	471 564.51	398 098.34	+ 73 466.17	+544 003.72	+617 469.89
	Section d'investissement	299 598.14	390 207.21	-90 609.07	+11 608.05	-79 001.02

Le maire ayant quitté la salle, Christian Bonnichon demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2020.

Compte de gestion :

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2020 établi par Monsieur le receveur municipal, avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes			
Réalizations	299 598.14	471 564.51	771 162.65
Dépenses			
Réalizations	390 207.21	398 098.31	788 305.52
Résultat propre de l'exercice	-90 609.07	+73 466.17	
Résultat de clôture	-79 001.02	+617 469.89	

9/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,
- DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement	
<u>A/ Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 73 466.17€
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u>	+ 544 003.72€
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
<u>C/ Résultat à affecter</u>	+ 617 469.89€
= A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit en ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	-79 001.02€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0€

Besoin de financement F	= D+E	-79 001.02€
AFFECTATION = C	=G+H	617 469.89€
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		79 001.02€
2/ H Report en fonctionnement R 002 (2)		538 468.87€
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)		0.00€

10/ FISCALITE DIRECTE LOCALE TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Le maire donne lecture des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020, et indique qu'au vu des comptes, de la conjoncture ainsi que des prévisions budgétaires, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux communaux pour cette année 2021.

Le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021.

Taxe foncière (bâti) : 15.18%,

Taxe foncière (non bâti) : 37.98%.

11/ INVESTISSEMENTS 2021

Le maire propose les investissements 2021 :

- Achat d'un photocopieur pour l'école,
- Création d'un plateau surélevé au niveau du cimetière,
- Création d'un parking rue grande à proximité de la boulangerie et d'une création d'un aménagement devant la boulangerie,
- Création d'un parking au hameau de Jarville,
- Achat d'ordinateurs pour l'école,
- Voirie – réfection de la couche de roulement autour de la mare Rue Grande,
- Rénovation de l'Eglise Saint Martin (étude et diagnostique).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le programme d'investissements 2021 et autorise le maire à effectuer les consultations et à signer tous les documents nécessaires.

Le maire explique qu'il est nécessaire de solliciter des aides pour les investissements 2021

Il propose de solliciter le concours :

- du conseil départemental dans le cadre du FER pour le plateau surélevé.
- du conseil départemental – ART Morêt-Veneux dans le cadre des amendes de police pour les panneaux de signalisation du plateau surélevé.
- du conseil régional dans le cadre de la création de parking aux abords de la boulangerie.
- du ministère de l'éducation nationale et du groupe la poste pour les ordinateurs de l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés de solliciter les aides ci-dessus, et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour la constitution des dossiers.

12/ SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020

Le conseil municipal sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

BENEFICIAIRES	2021
AMIS DE L'ECOLE	800
COMITE DES FETES	1300
PREVENTION ROUTIERE	50
CROIX ROUGE CHÂTEAU-LANDON	50
Fondation ST Marie Aide MENAGERE	100
LES RESTAURANTS DU CŒUR	500
MISSION LOCALE DE SEINE ET LOING	300
LES AMIS DE L'ATELIER BOUGLIGNY	70
ES GYMNASIQUE CH, LANDON	70
VASCO ESCALADE	70
CLUB FOOT BAGNEAUX/NEMOURS ST PIERRE	70
INSTITUT CURIE RECHERCHE CONTRE LE CANCER	200
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSES	50
JSP Nemours	500
SOUS TOTAL	4 130
C.C.A.S. Aufferville	3 500
TOTAL	7 630

Les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 657362 et 6574 du budget principal 2021

13/ ECOLE – SORTIE BUTHIERS CM2

Le maire donne la parole à Christine BILLARD.

Christine Billard informe que le recteur de l'académie de Créteil a demandé la suspension de toutes les sorties avec nuitées à cause du COVID-19. La classe découverte des CM2, prévue du 06 au 10 avril est annulée. Cependant les sorties à la journée étant autorisées, un nouveau projet est proposé sous réserve de l'autorisation de l'inspection académique pour deux journées sans nuitées à Buthiers.

Le tarif comprend les activités et le car pour deux jours par enfant : 93.33€

Il est proposé de participer à hauteur de 30€ par élèves habitant la commune d'Aufferville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide la participation de 30€ par élève habitant la commune d'Aufferville.

14/COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire donne à l'assemblée les informations suivantes :

Tribunal administratif : une requête a été adressée par des administrés au tribunal administratif de Melun à l'encontre de la commune pour un défaut d'affichage de l'avis de réunion du conseil municipal. Le tribunal administratif a rejeté celle-ci car irrecevable.

Fibre optique : félicite le travail effectué par Patrice Garnier pour le suivi du dossier.

50 poteaux seront enterrés entre Aufferville et Busseau. La distribution pour le bourg est prévue prochainement et la commercialisation débutera en fin d'année 2021.

Marina Bonhomme informe que la commercialisation est effective au hameau de Jarville et fonctionne très bien.

Tribunal administratif : le mémoire de défense concernant le déféré préfectoral (PLU) a été déposé par l'avocate.

Cérémonie : commémoration du 19 mars aura lieu à 12h00 au monument FNACA.

Nouvelle députée : la permanence aura lieu le 10 avril 2021 de 11h00 à 12h30 à la salle Marianne.

Dépôt sauvage : un dépôt sauvage a été constaté au niveau du Clos Grigny, un constat a été réalisé par la gendarmerie et une plainte a été déposée.

Convoi exceptionnel pour l'acheminement des éoliennes à Beaumont du Gâtinais : les différentes propositions de déviations (derrière la coopérative agricole et aménagement du carrefour route de Verteau – route Nationale) ont été refusées. A priori une solution aurait été trouvée par la société, le passage aurait lieu sur les communes de Châtenoy et Chevrainvilliers.

Projet Eolien sur la commune d'Aufferville : Nombreuses prospections chez les agriculteurs par différentes sociétés.

Une rencontre a également eu lieu en mairie lors du bureau municipal où il a été précisé le refus de la municipalité pour un tel projet sur la commune.

Projet Eolien sur la commune de Faÿ-Lès-Nemours : un projet est actuellement à l'étude et seront en limite de la commune d'Aufferville et un mât provisoire de tests a été installé dernièrement. Comme pour le projet précédent, la municipalité refuserait également celui-ci.

Le maire informe enfin que pour ces deux projets, le conseil municipal devra se prononcer officiellement lors de la prochaine réunion du 09 avril 2021, et sera en mesure de prendre une délibération...

L'ordre du jour est épuisé à 00h 30.

Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville

